



communiqué

N°:
No.: 188

LE 28 DECEMBRE 1984

CONCLUSION D'UN ACCORD SUR LE PAPIER JOURNAL ENTRE LE CANADA ET LES CE

L'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui qu'un accord sur le papier journal a été signé avec les Communautés européennes (CE) à Bruxelles. L'Accord exige des CE qu'elles inscrivent au GATT un contingent de 650 000 tonnes en franchise pour le papier journal. Il stipule également que, de ce contingent, 600 000 tonnes seront allouées au Canada conformément à l'Article XIII du GATT.

L'Accord fait suite à une réunion qui s'est tenue ce mois-ci à Bruxelles entre M. Kelleher et le vicomte Etienne Davignon, vice-président de la Commission des Communautés européennes chargé des Affaires industrielles, et durant laquelle ont été discutées les conditions d'accès du papier journal, le quatrième produit d'exportation du Canada vers les CE.

Les autorités canadiennes se réjouissent du fait que l'accord signé aujourd'hui assure à l'industrie canadienne du papier journal l'accès qui lui permettra de conserver sa part traditionnelle du marché. La Commission des Communautés européennes prendra les dispositions nécessaires pour permettre l'utilisation totale et efficace du contingent.

L'Accord a été signé par M. Jacques Gignac, ambassadeur du Canada auprès des Communautés européennes, pour le compte du gouvernement du Canada, et par M. Paul Luyten, directeur général adjoint des Relations extérieures de la Commission des Communautés européennes, pour le compte des Communautés européennes.